Kecueil alloz hebdomadaire 8 juillet 2021 pages 1281 à 1328

CHRONIQUE / Preuve Le standard de preuve : réflexions à partir du droit de la concurrence > Jean-Christophe Roda 1297

ÉDITORIAL

197e année

n° 24 / 7913e

1281 Kancel Kultur Klan Aujourd'hui : l'Histoire du droit et des Institutions, Fabrice Defferrard

ACTUALITÉS

- 1284 Pratiques commerciales déloyales (agro-alimentaire) : publication d'une ordonnance
- 1285 Bail commercial (échelle mobile) : portée de la clause réputée non écrite
- 1287 Climat (gaz à effet de serre) : injonction du Conseil d'État au gouvernement
- 1288 Fraude fiscale (époux Balkany) : confirmation de la décision de culpabilité
- 1289 Projet de loi Bioéthique : adoption définitive par le Parlement
- 1290 Liberté individuelle (restriction) : surveillance par caméra d'un cuisinier

POINT DE VUE

1295 Les franchisés, vitrines de la mode ?, Nicolas Dissaux

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- Chronique: Retour sur le cas paroxystique d'un « procès-bâillon » au Québec: les difficiles rapports entre droit et science, Olivier Beaud
- Panorama: Droit constitutionnel, Émilie Debaets et Nathalie Jacquinot
- 1319 Notes: Assouplissement des conditions de recevabilité de l'action paulienne, note sous Com. 24 mars 2021, Laura Sautonie-Laguionie
- Isolement et contention en psychiatrie : la persistance d'une inconstitutionnalité, 1324 note sous Cons. const., 4 juin 2021, Karine Sferlazzo-Boubli

ENTRETIEN

1328 Geoffroy Berthelot – L'avènement apodictique d'une procédure judiciaire simplifiée de sortie de crise



Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX, BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

· CHEFS DE RUBRIOUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

· ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1re secrétaire de rédaction : Véronique THILL Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice 80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Wilfried RENÉ, Responsable

Tél.: 0140923664

Service publicité: Sandrine TOUTON MICHEL Tél.: 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z

> TVA FR 69 572 195 550 Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0,08 kg/t

TYLESIDAD DE LA REPUBLICA FACULTAD DE DERECHO BIBLIOTECA

SOMMAIRE





1284

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Pratiques commerciales déloyales (agro-alimentaire): publication

d'une ordonnance

Fonds de commerce et commerçants Bail commercial (échelle mobile) : portée de la clause réputée non écrite,

Civ. 3e, 30 juin 2021

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (gestion collective) : détermination du tribunal compétent, Civ. 1re, 30 juin 2021

1285

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (garantie d'éviction) : exclusion de la prescription acquisitive, Civ. 3e, 30 juin 2021 Responsabilité médicale (ONIAM) : pas d'indemnisation du préjudice sexuel par ricochet, Civ. 1re, 30 juin 2021

Famille-Personne-Succession

Succession européenne (certificat successoral) : copie certifiée conforme, CJUE 1er juill. 2021

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Abus de confiance (qualification) : prévisibilité de l'évolution jurisprudentielle, Crim. 30 juin 2021

1287

DROIT PUBLIC

Environnement

Climat (gaz à effet de serre) injonction du Conseil d'État au gouvernement, CE 1er juill. 2021

Protection de l'environnement (association) : réparation du préjudice moral,

Crim. 29 juin 2021

Chasse (capture d'oiseaux) : interdiction de l'emploi de gluaux, CE 28 juin 2021

Fiscalité

Fraude fiscale (époux Balkany) : confirmation de la décision de culpabilité, Crim. 30 juin 2021

Santé publique

Projet de loi Bioéthique : adoption définitive par le Parlement Masseur-kinésithérapeute (massage) : exclusion du monopole, Crim. 29 juin 2021

1290 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Liberté individuelle (restriction) : surveillance par caméra d'un cuisinier, Soc. 23 juin 2021 Sanction disciplinaire (pluralité de faits) : notion et qualité d'employeur, Soc. 23 juin 2021 Sanction disciplinaire (prescription): notion et qualité d'employeur, Soc. 23 juin 2021 Différence de traitement (engagement unilatéral): contrôle des raisons objectives, Soc. 23 juin 2021

Contrat de travail (reprise volontaire): justification de la différence de traitement, Soc. 23 juin 2021

Contrat de travail (reprise) : date du transfert de l'entité économique autonome, Soc. 23 juin 2021

Règlement intérieur (sanctions disciplinaires) : notion et date d'entrée en vigueur, Soc. 23 juin 2021

Salaire (égalité de traitement) : application de la prescription triennale, Soc. 30 juin 2021 Salaire (rappel, convention de forfait): application de la prescription triennale, Soc. 30 juin 2021

Salaire (rappel, temps complet): application de la prescription triennale, Soc. 30 juin 2021 Discrimination (action en réparation): application de la prescription guinquennale, Soc. 30 juin 2021

Travail temporaire (contrat de mission): prescription de l'action en requalification, Soc. 30 juin 2021

Résiliation judiciaire (office du juge) : examen obligatoire de tous les griefs, Soc. 30 juin 2021

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire Avocat (centre de formation professionnelle): recours contre les décisions du jury, Civ. 1re, 30 juin 2021

Recueil Dalloz - 8 juillet 2021 - n° 24



1295

Les franchisés, vitrines de la mode ? par Nicolas Dissaux



CHRONIQUES

1297

Le standard de preuve : réflexions à partir du droit de la concurrence par Jean-Christophe Roda

1304

Retour sur le cas paroxystique d'un « procès-bâillon » au Québec : les difficiles rapports entre droit et science par Olivier Beaud

NOTES

1319

Assouplissement des conditions de recevabilité de l'action paulienne, note sous Com. 24 mars 2021 par Laura Sautonie-Laguionie

1324

Isolement et contention en psychiatrie : la persistance d'une inconstitutionnalité, note sous Cons. const., 4 juin 2021 par Karine Sferlazzo-Boubli

PANORAMA

1308

Droit constitutionnel janvier 2020 – décembre 2020 par Émilie Debaets et Nathalie Jacquinot



1328

Geoffroy Berthelot – L'avènement apodictique d'une procédure judiciaire simplifiée de sortie de crise

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur...»,
 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr